



RAPPORT DU TRESORIER GENERAL

EXERCICE 2016/2017

Ce rapport financier est le premier qu'il me revient de vous présenter en tant que Trésorier de la LMF. Celui-ci est basé pour partie sur le travail de l'équipe dirigeante du mandat précédent et sur les actions nouvelles que nous avons mises en œuvre lors de cette première année de mandat.

Cet exercice financier est positif au regard des ressources générées, de leur utilisation et de la maîtrise de nos charges d'exploitation.

LES FAITS MARQUANTS

Avant de vous présenter plus en détail cet arrêté des comptes, je souhaitais vous rappeler les faits marquants qui ont cadencé l'exercice 2016/2017.

En premier lieu, nous avons été choisis par la FFF pour l'organisation du Tour Elite U17 Féminin qui s'est déroulé du 24 au 29 mars 2017. Nous avons souhaité l'organiser dans les Bouches-du-Rhône car nous étions dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport 2017. Nous tenions, à ce titre, remercier les trois villes ainsi que les trois clubs qui nous ont grandement aidés dans cette organisation de niveau international à savoir la ville d'Aix-en-Provence et le Pays d'Aix FC, la ville de Marignane et le Marignane Gignac FC, la ville de Martigues et le FC Martigues. Ce tournoi a été une réussite et un moment fort pour le Football Féminin en Méditerranée.

L'IR2F (Institut Régional de Formation du Football) est en plein développement, avec 25 stagiaires en formation BEF et 55 stagiaires en formation BMF. Ceci permet à nos éducateurs, entraîneurs et dirigeants de se former et d'améliorer les conditions d'accueil de nos licenciés.

Le Pôle Espoirs connaît de très bons résultats, aussi bien sportifs que scolaires. Nous avons poursuivi les efforts pour améliorer les conditions d'entraînement, de suivi médical et d'hébergement, tout en maîtrisant les charges de fonctionnement.

Sous l'impulsion du Président Eric BORGHINI, nous avons également créé plusieurs groupes de travail, dont le groupe sur la tarification. Ce groupe avait pour objectif de revoir l'ensemble de la tarification de la LMF aux clubs. Plusieurs décisions ont été prises en début de mandat avec la suppression de la redevance sur les sponsors maillots (proposition du Président), la suppression des frais d'envois de licences (dématérialisation), les sanctions revues à la hausse et l'adaptation de l'échéancier de paiement afin de mieux coller à la trésorerie des clubs. Ce groupe va continuer son travail cette saison encore dans le but d'améliorer les conditions financières des clubs.

Les investissements se sont limités au renouvellement du mobilier de la salle du Comité de Direction, afin de permettre de diversifier son utilisation (réunions, formations, location, etc.). Il convient de noter que ces investissements ont été intégralement financés par notre partenaire la Mutuelle Des Sportifs (MDS).

Enfin, je terminerai mon propos par le dispositif « un secteur / un emploi » qui s'est achevé lors de la dernière mandature. Ce dispositif a connu un franc succès et a permis à 26 éducateurs de la Région de suivre des formations professionnalisantes tout en se constituant une solide expérience professionnelle durant 24 mois.

LE RESULTAT NET 2016-2017

Le résultat net de l'exercice s'établit à 205 K€ contre 140 K€ en 2015-2016.

Il se décompose en un résultat d'exploitation de 82 K€ (92 K€ en 2015-2016), un résultat financier de 96K€ (68 K€ en 2015-2016) et un résultat exceptionnel de 44 K€.

Le Résultat d'Exploitation est positivement impacté par la hausse du nombre de licenciés, des produits issus de l'IR2F et des subventions fédérales.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le total des produits d'exploitation générés au cours de l'exercice s'élève à 4 192 K€ (-50K€).

A noter que tous les produits sont stables par rapport à la saison précédente principalement car notre mandat a débuté mi-septembre sur les bases posées par l'équipe précédente. La seule différence notable se situe sur l'arrêt du dispositif « un secteur / un emploi ».

Les principales évolutions vont donc se matérialiser sur la saison en cours.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 4 110 K€ soit 40K€ de dépenses en moins.

Les efforts ont été nombreux afin de contrôler les charges. Et pourtant l'année a été riche en rebondissement avec un licenciement à hauteur de 53 K€ et l'organisation du tournoi UEFA que nous n'avions pas prévus. La diminution des frais de déplacements et l'arrêt du dispositif « un secteur / un emploi » ont permis d'absorber ces imprévus.

LE BILAN

L'analyse du bilan n'appelle pas d'explications particulières.

Toutefois, il convient d'attirer l'attention sur la ligne « autres réserves » pour projet associatif. Lors de la précédent mandature, 500 K€ avaient été affectés au projet d'aide à l'insertion professionnelle par le Football « un secteur / un emploi ».

Les aides à l'emploi obtenues ayant été plus importantes que prévu, il reste aujourd'hui 300 K€ dans cette réserve spécifique.

Sur proposition du Président Eric BORGHINI, nous souhaitons poursuivre les efforts en matière d'insertion professionnelle par le Football tout en respectant l'objectif de cette réserve spécifique.

Dès la saison prochaine, la LMF mettra en place, en partenariat avec le CFA FUTUROSUD, un Brevet de Moniteur de Football en apprentissage pour les clubs amateurs. Le Comité de Direction de la Ligue a approuvé l'allocation d'une aide spécifique aux clubs souhaitant embaucher un apprenti dans le cadre de cette opération.

Cette aide, dont le montant reste à affiner (entre de 300 €/400€ par mois), devra permettre de réduire significativement le restant à charge du salaire de l'apprenti pour le club.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 205 K€ au report à nouveau.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La Ligue Méditerranée est en évolution.

Dès cette saison, l'Administration Régionale de la Ligue a été grandement modifiée dans le but d'améliorer les services aux clubs. Nous avons pleinement conscience des difficultés rencontrées par les clubs et souhaitons pour cela mieux les accompagner dans toutes leurs démarches en leur apportant un service réactif et de qualité. L'équipe Technique Régionale s'est également étoffée pour répondre aux besoins de formation et aux objectifs fixés par la FFF.

Cette nouvelle organisation va engendrer une augmentation de la masse salariale de la Ligue, mais sans augmenter les dépenses des clubs puisque notre objectif est de diversifier nos ressources (partenariats, IR2F, etc.), tout en faisant des efforts sur nos autres charges de fonctionnement.

MATHIEU SAVY
TRESORIER GENERAL



**AXIOME
PROVENCE
AUDIT**

AVIGNON

130, rue de l'Aulanière - ZI Courtine Chaternay
BP 40936 - 84091 AVIGNON CEDEX 9

Tél. : 04 90 85 38 11
Fax : 04 90 82 24 66

axiome.provence@axiomeassocies.net

Rapports du Commissaire aux Comptes

Sommaire

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Annexe : états financiers de l'exercice 2016-2017
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

LIGUE DE LA MEDITERRANEE DE FOOTBALL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : Europôle de l'Arbois
390 rue Denis Papin
13592 Aix en Provence

Exercice clos le 30 juin 2017

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

**LIGUE DE LA
MEDITERRANEE DE FOOTBALL
Siège social : Europôle de l'Arbois
390 rue Denis Papin
13592 Aix en Provence**

Exercice clos le 30 juin 2017

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LIGUE DE LA MEDITERRANEE FOOTBALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

 .../...

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association décrite dans l'annexe concernant les règles et méthodes comptables, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à AVIGNON,
Le 24 novembre 2017

Le commissaire aux comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LECHAT





ANNEXE

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016-2017

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/17	Net au 30/06/16
ACTIF				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	64 026	41 159	22 867	32 569
Droit au bail				
Autres Immob. incorporelles / Avances et	5 461		5 461	
Immobilisations corporelles				
Terrains	267 242	12 221	255 022	256 262
Constructions	5 104 026	2 211 368	2 892 658	3 078 495
Installations techniques, matériel et outilla	53 581	22 173	31 408	28 722
Autres immobilisations corporelles	730 690	408 395	322 295	322 465
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	30		30	30
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	6 225 057	2 695 316	3 529 741	3 718 543
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	881 316	188	881 128	882 279
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 911 422		4 911 422	4 419 486
Charges constatées d'avance	23 069		23 069	24 995
ACTIF CIRCULANT	5 815 807	188	5 815 619	5 326 761
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	12 040 864	2 695 505	9 345 360	9 045 303

Bilan

	Net au 30/06/17	Net au 30/06/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	989 816	933 883
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	299 492	379 380
Report à nouveau	5 697 504	5 477 860
RESULTAT DE L'EXERCICE	204 723	139 756
Subventions d'investissement	777 893	823 844
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	7 949 428	7 754 723
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	134 692	94 040
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	134 692	94 040
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	2 952	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 952	
Emprunts et dettes financières diverses	74 040	63 616
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	293 017	276 155
Dettes fiscales et sociales	277 138	330 744
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	568 793	471 325
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	45 300	54 700
DETTES	1 261 240	1 196 540
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	9 345 360	9 045 303

Compte de fonctionnement

	du 01/07/16 au 30/06/17 12 mois	%	du 01/07/15 au 30/06/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	2 606 269	69,57	2 593 126	70,03	13 143	0,51
Production stockée						
Production immobilisée	27 079	0,72	38 341	1,04	-11 263	-29,37
Subventions d'exploitation	1 140 226	30,43	1 109 837	29,97	30 390	2,74
Reprises et Transferts de charge	155 923	4,16	259 865	7,02	-103 942	-40,00
Cotisations						
Autres produits	262 340	7,00	240 552	6,50	21 788	9,06
Produits d'exploitation	4 191 837	111,89	4 241 720	114,55	-49 884	-1,18
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	141 975	3,79	133 246	3,60	8 728	6,55
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	1 356 709	36,21	1 496 363	40,41	-139 653	-9,33
Impôts et taxes	93 515	2,50	101 259	2,73	-7 744	-7,65
Salaires et Traitements	871 422	23,26	913 123	24,66	-41 701	-4,57
Charges sociales	389 178	10,39	379 125	10,24	10 053	2,65
Amortissements et provisions	411 425	10,98	315 543	8,52	95 882	30,39
Autres charges	845 268	22,56	811 161	21,91	34 107	4,20
Charges d'exploitation	4 109 492	109,69	4 149 821	112,07	-40 328	-0,97
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 345	2,20	91 900	2,48	-9 555	-10,40
Opérations faites en commun						
Produits financiers	96 418	2,57	68 454	1,85	27 963	40,85
Charges financières						
Résultat financier	96 418	2,57	68 454	1,85	27 963	40,85
RESULTAT COURANT	178 762	4,77	160 354	4,33	18 408	11,48
Produits exceptionnels	70 949	1,89	61 797	1,67	9 152	14,81
Charges exceptionnelles	26 406	0,70	61 568	1,66	-35 163	-57,11
Résultat exceptionnel	44 544	1,19	229	0,01	44 315	NS
Impôts sur les bénéfices	18 583	0,50	20 827	0,56	-2 244	-10,77
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	204 723	5,46	139 756	3,77	64 967	46,49

Bilan au 30/06/2017

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Annexe

ASS LIGUE DE LA MÉDITERRANÉE FOOTBALL

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE LA MÉDITERRANÉE FOOTBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 9 345 360 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 204 723 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/10/2017 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence; conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels	3 ans
* Aménagements des terrains	10 ans
* Constructions nouveau siège :	
-Gros œuvre	40 ans
-Façade/Etanchéité	40 ans
-I.G.T	20 ans
-Agencements	10 ans

*Constructions sur sol d'autrui ; sur la durée du bail	
*Agenc. et amén. des constructions	5 et 10 ans
*Matériel	5 et 10 ans

Règles et méthodes comptables

*Matériel de transport	5 ans
*Matériel de bureau et informatique	3 et 5 ans
*Mobilier de bureau	5 et 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

° Bénévolat :

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur un grand nombre de bénévoles dont l'apport n'est pas valorisé comptablement. On peut estimer le nombre de bénévoles réguliers à environ une centaine, qui interviennent dans différentes commissions. Il est difficile d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures mises à la disposition de l'association et donc de valoriser ces contributions en nature.

Les frais engagés par les bénévoles qui ont renoncé à leur remboursement s'élèvent à la somme de 93 276 euros pour l'année civile 2016.

Ils ont donné droit à une réduction d'impôt pour les personnes concernées.

° Engagements retraite :

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

L'association a souscrit le 8 février 2016 un contrat d'assurance destiné à financer les indemnités de fin de carrière dont le montant cumulé au 30 juin 2017 s'élève à la somme de 150 850 €.

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités sont les suivantes :

- Hors salaires des vacataires
- Départ volontaire du salarié
- Age estimé du départ à la retraite : 62 ans
- Méthode de calcul : droits proratisés temporis
- Taux d'actualisation retenu : 2%
- Indemnités majorées des charges sociales.

° Activités lucratives :

Dans le cadre de ses activités lucratives accessoires "parrainage et CIF" l'association a créé des secteurs distincts d'activités afin de satisfaire à ses obligations fiscales.

° Centre Interrégional de formation (CIF) :

En vue de répondre aux besoins des éducateurs et des clubs en terme de formations, de qualifications et d'emplois, notre association a créé un Centre Interrégional de Formation qui est à l'initiative de la Fédération Française de Football.

Une convention de partenariat entre la Fédération Française de Football et la Ligue de la Méditerranée a été signée le 18 novembre 2014 dans le cadre de ce projet.

Les comptes sociaux de l'association intègrent la comptabilité du CIF.

Cette activité faisant partie intégrante de la Ligue de la Méditerranée, il a été décidé de procéder à la sectorisation afin de présenter de manière claire les comptes du CIF en l'isolant en annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	60 606	8 882		69 487
Immobilisations incorporelles	60 606	8 882		69 487
- Terrains	267 242			267 242
- Constructions sur sol propre	3 111 786			3 111 786
- Constructions sur sol d'autrui	1 808 426			1 808 426
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	148 490	35 323		183 814
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 335	11 246		53 581
- Installations générales, agencements aménagements divers	258 937	24 286		283 224
- Matériel de transport	104 212	35 720		139 933
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	296 286	11 246		307 533
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 037 716	117 821		6 155 540
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	30			30
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	30			30
ACTIF IMMOBILISE	6 098 352	126 703		6 225 057

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

*Logiciels 3 ans

Immobilisations corporelles

▣ Constructions nouveau siège :

- Gros oeuvre 40 ans
- Façade/étanchéité 40 ans
- I.G.T. 20 ans
- Agencements 10 ans

▣ Constructions sur sol d'autrui sur la durée du bail

▣ Agencements et aménagements des constructions 5 & 10 ans

▣ Matériel de bureau et informatique 3 & 5 ans

▣ Mobilier 5 & 7 ans

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 037	13 122		41 159
Immobilisations incorporelles	28 037	13 122		41 159
- Terrains	10 980	1 240		12 221
- Constructions sur sol propre	1 335 216	145 735		1 480 951
- Constructions sur sol d'autrui	568 461	64 728		633 189
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	86 532	10 697		97 228
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels	13 614	8 560		22 173
- Installations générales, agencements aménagements divers	40 738	26 226		66 964
- Matériel de transport	19 183	26 895		46 059
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	277 069	18 303		295 372
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 351 773	302 384		2 654 157
ACTIF IMMOBILISE	2 379 810	315 506		2 695 316

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	13 122	302 384	315 506
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	13 122	302 384	315 506
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 904 385 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	881 316	881 316	
Charges constatées d'avance	23 069	23 069	
Total	904 385	904 385	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	11 730
Banques Int. à recevoir	95 797
Total	107 527

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisées de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges	49 400	78 000	49 400		78 000
Garanties données aux clients	44 640	17 730	5 678		56 692
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	94 040	95 730	55 078		134 692
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		95 730	55 078		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 261 240 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 952	2 952		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	293 017	293 017		
Dettes fiscales et sociales	277 138	277 138		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	642 833	642 833		
Produits constatés d'avance	45 300	45 300		
Total	1 261 240	1 261 240		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseur factures non parvenues	190 529
Dettes provisionnées pr congés payés	74 927
Provision 13ème mois	29 845
Personnel charges à payer	3 600
Urssaf-congés à payer	27 049
Retraite salariés à payer	8 077
Charges sociales s/ 13ème mois	13 991
Formation continue	5 049
Org.soc. charges à payer	1 800
Etat charges à payer	17 201
Charges à payer	5 603
Subventions à reverser	26 550
Total	404 221

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Assurances	7 418		
Chg const. avance - équipements	9 452		
Contrat entretien et maintenance	5 044		
Télécom	58		
Contrat de location	1 096		
Total	23 068		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Subventions perçues d'avance	45 300		
Total	45 300		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Transfert de charges	31 483	
791001 - Cnasea partic.salaires contrat etat	54 881	
791003 - Transfert de charges de personnel	13 101	
	99 466	
Total	99 466	

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	52	
Autres charges	5 678	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		591
Subventions d'investissement vlrées au résultat		46 951
TOTAL	5 730	46 541

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 17 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	6	1	7	7
Employés	7	6	13	13
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
Total	13	7	20	20

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 125 481 euros.

* Directeur et Directrice adjointe : 125 481 euros.

Ces rémunérations concernent uniquement deux cadres salariés de l'association.

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

**LIGUE DE LA
MEDITERRANEE DE FOOTBALL**
Siège social : Europôle de l'Arbois
390 rue Denis Papin
13592 Aix en Provence

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 Juin 2017**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à AVIGNON,
Le 24 novembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
AXIOME PROVENCE AUDIT
Philippe LEGHAT

